

**Avis d'enquête publique préalable à la révision  
des zones d'assainissement collectif et non collectif  
des eaux usées domestiques sur la commune de Preuilly**

Le public est informé que, par arrêté en date du 05 août 2020, le Maire de la commune de Preuilly a ordonné l'enquête publique préalable à la révision des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques sur la commune.

Cette enquête se déroulera du vendredi 04 septembre 2020 au vendredi 25 septembre 2020.

Le public pourra consulter le dossier qui sera remis à sa disposition à la mairie de Preuilly du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00, ainsi que sur le site <https://commune-Preuilly.fr> rubrique Mairie ⇨ enquête.

Monsieur Eugène BONNAL a été désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans. Il recevra le public :

Vendredi 04 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Jeudi 17 septembre 2020 de 9h 00 à 12h 00

Vendredi 25 septembre 2020 de 9h 00 à 12h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision des zones d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie aux heures d'ouvertures ou adressées par écrit à la Mairie 06 place de l'Eglises 18120 Preuilly à l'attention de Monsieur Eugène BONNAL commissaire enquêteur ou sur l'adresse mail : [zonage-assainissement@preuilly18.fr](mailto:zonage-assainissement@preuilly18.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Monsieur le Maire de Preuilly, dans un délai de 30 jours, son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées. Le public pourra alors consulter ce rapport à la mairie de Preuilly aux jours et heures habituels d'ouverture.